

5. Depuis la livraison aux dates mentionnées ci-dessus, une révision a été faite par le juge Lindal. Le nombre des conférences a été porté de douze à quinze, les conférences additionnelles traitant des Etats-Unis, de la Russie, de la Chine et de l'après-guerre.

Ce texte révisé sera soumis très prochainement à un comité pour approbation finale.

M. CHARLES CRATE

M. COLDWELL:

1. M. Charles Crate est-il à l'emploi de quelque ministère du Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, pour quel ministère?

3. Si non, au cours des trois dernières années a-t-il été à quelque titre à l'emploi de quelque ministère du Gouvernement?

4. A quel titre?

5. Quelle rémunération a-t-il reçue?

6. Quelle était sa dernière occupation ou son dernier emploi?

7. A-t-on attiré l'attention du ministère de la Justice sur ses plus récentes déclarations, de tendances fasciste et nazi, particulièrement en ce qu'elles tendent à soulever des préjugés de race??

8. Dans l'affirmative, quelles mesures prend-on?

L'hon. M. McLARTY:

1. Non.

2. Répondu au n° 1.

3. M. Charles Brandel Crate a été à l'emploi du bureau du district postal de Toronto du 5 avril 1937 au 9 décembre 1940.

4. Commis temporaire des postes.

5. \$1,020 par année.

6. Aucun renseignement.

7. Oui.

8. La question est à l'étude.

*DÉFENSE DU PAYS

M. ROY:

Le Gouvernement a-t-il envisagé à-propos de créer un ministère indépendant de la Défense nationale pour prendre charge et s'occuper uniquement de la défense du pays?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement est d'avis que la défense du Canada est reliée à la préservation de la liberté dans le monde entier et que la méthode la plus sûre de défendre le Canada est de veiller à ce que les puissances de l'Axe soient défaites le plus vite possible.

SUBVENTIONS POUR LE SERVICE DU COURRIER—
MUSKOKA LAKES NAVIGATION COMPANY

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quelle somme le ministère des Postes verse-t-il à la Muskoka Lakes Navigation Company pour faire le transport des courriers sur les Lacs Muskoka?

2. Paie-t-on pour quelques services secondaires supplémentaires? Dans l'affirmative, quel montant verse-t-on?

3. Quelle est la durée de ce contrat?

L'hon. M. MULOCK:

1. \$8,000 par année.

2. Oui: (a) Glen Orchard & Port Carling (été), \$136.50; (b) Bracebridge & Port Carling (hiver), \$33.25.

3. Du 1er avril 1939 au 31 mars 1943.

BEAUPORT VS. QUEBEC POWER COMPANY—SERVICES
PROFESSIONNELS

M. LaCROIX (Québec-Montmorency):

A la demande de qui le ministre de la Justice a-t-il prié un avocat de le représenter à la Cour Suprême dans la cause de la ville de Beauport contre la Quebec Power qui est actuellement devant ce tribunal?

L'hon. M. ST-LAURENT: Aucun avocat de l'extérieur n'a été désigné pour s'occuper de cette cause. C'est le ministre qui y voit sous la direction du sous-ministre.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES
DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

FONCTIONNAIRES DONT LES NOMS FIGURENT DANS
L'INDICATEUR TÉLÉPHONIQUE DE LA DÉFENSE

M. POULIOT:

Comme suite à la déclaration de l'honorable ministre de la Défense nationale, rapportée à la page 3376 des Débats (v.a.) du 5 juin 1942, concernant les particuliers dont les noms figuraient dans l'indicateur téléphonique au 1er mars 1942, et en ce qui a trait à l'armée,

1. Quels sont a) le nom, b) le grade, c) l'âge, d) les états de services, e) le pays d'origine et f) la division départementale de chacune: en premier lieu, des 142 personnes que l'on désigne comme bilingues; en deuxième lieu, des 134 ou 137 personnes, à peu près, qui n'ont pas habité au Canada depuis les cinq dernières années; en troisième lieu, des 131 personnes "dont les noms figurent dans l'indicateur téléphonique et qui ont quitté le quartier général depuis la publication de cet indicateur"; en quatrième lieu, de toutes les autres personnes versées, affectées ou mutées à la division de l'armée du ministère de la Défense nationale, depuis la publication de l'indicateur téléphonique et dont les noms n'y figurent pas, mais qui ont un ou deux téléphones en leurs noms à la centrale téléphonique du gouvernement fédéral?

2. Combien, s'il en est, parmi les personnes mentionnées en deuxième, troisième et quatrième lieux de la question précédente, a) faisaient partie de l'armée britannique au 1er septembre 1939, b) ont été de service, pour quelque temps et à quelque moment, au ministère britannique de la guerre, et c) qui étaient-elles dans chaque cas?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

COÛT DES OFFICES ET COMMISSIONS DE L'ÉTAT

M. CHURCH:

Quel est, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1943, le coût approximatif des offices et commissions, créés par le Gouvernement, dont les dépenses sont imputables aux crédits de guerre?

L'hon. M. McLARTY: Je dépose le document.